**ELECTION DU CONSEIL DE LIGUE**

**DE LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JANVIER 2021**

**DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE**

*A remplir par la tête de liste et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 31 décembre 2020 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l’adresse indiquée dans l’appel à candidature.*

*Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l’enveloppe : « Election du Conseil de Ligue».*

Je soussigné(e), Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse du domicile :

Adresse électronique :

Le cas échéant, nom de la liste :

• Déclare la candidature de la liste ci-jointe à l’élection du Conseil de Ligue de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.

• Conformément à l’article 4 des Statuts de la F.F.F., déclare sur l’honneur n'avoir fait l'objet

 . d’aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales,

 . d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à m’interdire d’être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Fait à le

Signature de la tête de liste :

*Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d’éligibilité définies à l’article 13.2 des Statuts de la Ligue.*

*Par ailleurs, doivent être joints à la présente :*

* [***La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d’entre eux,***](https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/2020/11/Liste-des-membres.docx)
* [***Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste***](https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/2020/11/D%C3%A9claration-individuelle-de-non-condamnation.docx)*(nb – sauf le candidat tête de liste qui fait déjà cette déclaration ci-dessus),*
* ***Une copie de la pièce d’identité de chacun des membres de la liste,***
* ***Tout justificatif afférent à une condition particulière d’éligibilité.***